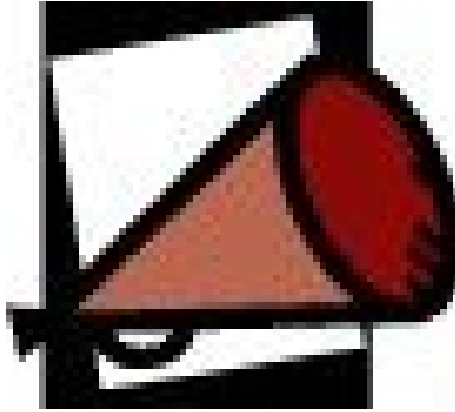


<https://www.pressegauche.org/En-ce-1er-avril-jour-de-loyer>



En ce 1er avril, jour de loyer

- Politique québécoise - Municipalités et régions -



Date de mise en ligne : mardi 7 avril 2020

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Les Draps blancs pour la grève des loyers sont une initiative qui vise à sortir les locataires en troubles de leur isolement et à affirmer une solidarité collective face aux difficultés partagées. Ils mettent désormais à disposition des locataires des outils pour se rassembler et se défendre. Ils appellent aujourd'hui avant tout à ne laisser personne en arrière et à maintenir la pression pour que le gouvernement annule le paiement des loyers au Québec et qu'un moratoire s'applique sur toute éviction liée à l'incapacité de payer le loyer pendant la pandémie COVID-19.

En ce jour de loyer, des milliers de locataires partout au Québec ne sont pas en mesure de verser les sommes exigées par leur propriétaire. D'autres se retrouvent dans l'impossible dilemme de choisir entre payer leur loyer ou conserver l'argent nécessaire pour se nourrir, se soigner et satisfaire d'autres besoins fondamentaux. Ces locataires sont effrayés, craintifs et anxieux. Alors que toute la société tente de gérer une crise de santé publique, un des principaux indicateurs de la santé physique et mentale - le logement - devient une source d'anxiété et de dépression.

Des personnes oubliées par la prestation canadienne d'urgence

L'argument principal opposé aux locataires par les associations de propriétaires est que le versement de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) par le gouvernement fédéral - une aide financière de 2000\$ par mois pour les travailleurs victimes de la pandémie COVID-19 - permettra de payer leur loyer. Or, non seulement cette prestation n'arrivera dans les poches des bénéficiaires qu'à la mi-avril mais de nombreuses personnes en seront exclues et demeureront ainsi dans la précarité financière. Parmi elles se trouvent entre autres :

- " Les travailleurs ayant démissionné avant le début de la crise.
- " Les travailleurs ayant maintenu des revenus, même minimaux, dans les deux dernières semaines n'y auront pas immédiatement droit.
- " Les personnes vivant sur des économies et n'ayant donc pas eu 5000\$ d'entrées monétaires l'année dernière.
- " De nombreux étudiant.es, particulièrement des étudiant.e.s internationaux qui se sont vu couper du financement provenant de leur pays d'origine ou celles et ceux qui reviennent d'un séjour d'études à l'étranger.
- " Les travailleurs sans statut.
- " Les travailleuses et travailleurs du sexe.
- " Les personnes qui dépendaient de revenus non déclarés.
- " Les personnes n'ayant pas déclaré leurs revenus aux impôts au cours des deux dernières années.
- " Les personnes vulnérables qui pour des raisons de santé, de précarité ou autres ne seront pas en mesure de remplir la demande.

Ces travailleurs n'auront par ailleurs absolument aucun recours si la PCU leur est refusée. C'est pourquoi certains d'entre nous seront en grève de loyers forcée et que d'autres nous appuieront en faisant grève et/ou en arborant le drapeau blanc sur la façade de leur logement. Pour soulager les plus démunis nous croyons que le gouvernement doit agir de façon responsable en :

"annulant immédiatement le paiement des loyers au Québec ;

"décrétant un moratoire sur toute expulsion liée à l'incapacité de payer le loyer pendant la pandémie COVID-19. Donc que les personnes qui ne payent pas leur loyer pendant la crise ne soient pas non plus expulsables après celle-ci ;

"ouvrant un maximum de logements vacants" tels que les unités Airbnb vides, les condos vacants, les hôtels pour y loger les personnes sans abri ou vivant actuellement dans des conditions de logement dangereuses, insalubres ou abusives.

Un abandon de la ministre Laforest

Dans un communiqué envoyé à la veille du 1er avril (www.newswire.ca/fr/news-releases/pandemie-de-la-covid-19-1er-avril-le-gouvernement-du-quebec-rappelle-les-mesures-en-place-888418021.html), Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, a laissé tomber les locataires. Elle exhorte ces derniers à contacter leurs banques. Cela signifie deux choses aussi insultantes l'une que l'autre : i) Laforest ignore la réalité vécue par les locataires pauvres, qui ne peuvent pas se qualifier pour les prêts bancaires. ii) Laforest suggère aux locataires de s'endetter afin de faire face à la crise actuelle. Ces dettes ne feront qu'augmenter l'angoisse qui repose sur les épaules des personnes les plus vulnérables et qui sont, bien souvent, déjà très endettées.

DES LOCATAIRES SE RASSEMBLENT

Des locataires de tout le Québec expriment leurs craintes, tout en demandant l'annulation immédiate des loyers. De nombreux témoignages peuvent être consultés ici : <https://grevedesloyers.info/temoignages-3/>

Dans un immeuble du quartier Rosemont"La Petite-Patrie, des locataires précaires de 10 appartements ont pris la décision de faire une grève des loyers afin de signifier ensemble à leur propriétaire leur impossibilité de payer leur loyer du 1er avril :

« Nous travaillons ensemble pour assurer la sécurité de toutes et tous. Toutefois, les circonstances actuelles compromettent non seulement notre santé physique, mais aussi notre santé financière » explique Dexter Xurukulasuriya, un des locataires. Dans une lettre envoyée à leur propriétaire, ils et elles demandent qu'il soit entendu que « l'incapacité de certain-e-s à payer le loyer est due à une crise de santé publique indépendante de notre contrôle, et que pour le bien de la sécurité publique », les locataires doivent pouvoir rester chez eux, « sans craindre de ne pas pouvoir subvenir à leurs besoins de base. »

« Bien sûr, nous sommes conscient-e-s que [notre propriétaire] est également touché par cette crise, et nous sommes rassuré-e-s de savoir que [les propriétaires] ont accès à des outils et à des mesures d'aide comme le report d'hypothèque » ajoute Xurukulasuriya.

Des outils mis à la disposition des locataires

En ce 1er avril, jour de loyer

Des centaines de locataires de Montréal, du Québec et du Canada s'organisent collectivement. Face à l'injustice, à la peur et à l'isolement, nos meilleures armes sont la solidarité, l'attention et le soutien.

Les Draps blancs pour une grève générale ont élaboré une section qui décrit pourquoi et comment participer à une grève des loyers : <https://grevedesloyers.info/pourquoicomment/>

Nous avons également mis en place d'importantes considérations légales, afin que vous soyez au courant de vos droits, des risques et de la meilleure façon de vous organiser par rapport à ceux-ci : <https://grevedesloyers.info/legal>

Nous encourageons les locataires qui s'organisent de manière autonome à nous faire part de leurs mises à jour ou de difficultés rencontrées à l'adresse suivante : grevedesloyers@riseup.net.

Un syndicat autonome des locataires de Montréal prend également forme ; pour en savoir plus : <https://syndicatlocatairesmtl.wordpress.com>

Il est possible de nous faire parvenir des photos de draps blancs. Le drap blanc est le symbole d'une trêve nécessaire des loyers et des paiements hypothécaires, de la grève des loyers et de la solidarité envers les personnes les plus affectées par cette crise. Les photos que nous recevons sont rassemblées sous notre galerie : <https://grevedesloyers.info/gallerie-2/>

Les locataires autonomes de Montréal ont lancé une PÉTITION spécifique au Québec, avec trois demandes claires, dont l'annulation du loyer. La pétition atteint 10 000 signatures. Signez et partagez la pétition : <http://chnq.it/XJctK2Tw>

Rappel de nos précédents communiqués de presse qui contiennent des informations qui demeurent pertinentes en date d'aujourd'hui :

- ▶ 31 mars 2020 : <https://grevedesloyers.info/ressources/communiqu31mars/>
 - ▶ 30 mars 2020 : <https://grevedesloyers.info/ressources/communiqu2/>
 - ▶ 26 mars 2020 : <https://grevedesloyers.info/ressources/communiqupresse/>
-

Bien que les Draps blancs soient une initiative qui émane du Québec, des grèves de loyers s'organisent partout en Amérique du Nord et dans le monde.

- ▶ Voici le site pancanadien ANNULEZ LES LOYERS : www.annulezlesloyers.ca
- ▶ Les efforts entourant la grève états-unienne des loyers sont rassemblés ici : <https://www.rentstrike2020.org/>
- ▶ Pour plus d'informations sur les efforts nord-américains et mondiaux, consultez : <https://5demands.global/map/>

COMMUNIQUÉ DU 31 MARS

Montréal, le 31 mars 2020 - Demain sera jour de loyer et des milliers de locataires ne seront pas en mesure d'honorer cette obligation.

Le premier ministre François Legault tient toujours une position exhortant les propriétaires à être compréhensifs,

mentionnant que les prestations fédérales seront disponibles plus tard en avril et que les expulsions sont actuellement suspendues à la Régie du logement.

Le Premier ministre Legault a tort cependant. En réalité :

- i) l'écrasante majorité des propriétaires insistent toujours pour que le loyer soit payé dès demain ;
- ii) l'argent des prestations fédérales ne sera pas versé avant le 16 avril au moins, et de nombreux locataires n'y auront pas droit ;
- iii) de nombreux propriétaires menacent d'entamer des procédures d'expulsion, utilisant les retards de paiement pendant la crise comme prétexte pour déclarer leurs locataires en état de retard fréquent, une raison qui permet à la Régie du logement de résilier un bail et d'évincer un locataire ; les audiences à la Régie ne sont actuellement suspendues que jusqu'au 7 avril.

Compte tenu de ces faits, et dans des circonstances de crise, les journalistes sont invités à demander à François Legault et Danielle McCann s'ils comptent venir en aide aux locataires dans le besoin, notamment en annulant le paiement des loyers.

Le premier ministre a commencé sa conférence de presse hier en encourageant les Québécois à ne pas avoir honte de demander de l'aide pour des problèmes de santé mentale, notamment pour les personnes souffrant d'anxiété et de dépression liées à la crise actuelle. Cependant, l'un des principaux facteurs d'anxiété pour des milliers de Québécois en ce moment est la peur associée au non-paiement du loyer, et la crainte de perdre son logement après l'état d'urgence sanitaire.

Cette question peut être résolue immédiatement en décrétant l'annulation du loyer, et en s'assurant que personne ne subira de conséquences négatives pour le paiement tardif ou le non-paiement du loyer pendant la crise.

Les associations de propriétaires - de la Corporation des propriétaires du Québec (CORPIQ) à l'Association des propriétaires du Québec (APQ) - ont publiquement insisté pour signifier que le loyer sera dû le 1er avril. En ce sens, ils n'ont montré aucune volonté d'accommoder les locataires qui ne pourront pas payer, et ce malgré les commentaires du premier ministre François Legault et de la mairesse Valérie Plante.

C'est dans cet esprit qu'un groupe de propriétaires a publié un avis juridique public à l'intention des propriétaires qui commence ainsi : « Lui rappeler que son loyer, avec politesse, doit être payé le 1er du mois... Laisser une trace écrite. Le but : constituer un dossier pour retard fréquent face à un locataire qui profite du COVID-19 ». Le courrier, d'un avocat, dit également... : « Prenez le temps de demander son courriel. Le but derrière est de pouvoir signifier sa demande pour expulsion via huissier, qui lui, fera via courriel. Le nouvel arrêté ministériel permet au huissier de signifier par courriel » (sic). (source : www.facebook.com/groups/mordusdimmobilier/permalink/2893134757447083/, consulté le 30 mars à 20h00)

Le "retard fréquent" est un prétexte pour évincer des locataires, ce qui montre que de nombreux propriétaires tentent d'exploiter la situation actuelle pour forcer les locataires en retard à quitter leur logement dès que la Régie autorisera à nouveau les audiences d'expulsion (dès le 7 avril).

Partout au Québec, des locataires sont acutellement poussés à bout par des propriétaires inhumains :

Jesse Dekel, une locataire dans un logement déjà insalubre à Rosemont-La Petite-Patrie, dit : « Il y a neuf mois, j'étais sans-abri, mais j'ai finalement réussi à retomber sur mes pieds avec un emploi à temps partiel. Récemment, j'ai été licenciée comme tout le monde ».

Rachel Tremblay, la locataire d'Hochelaga-Maisonneuve qui a lancé une pétition pour l'annulation des loyers (<http://chnq.it/XJctK2Tw>) et qui ne pourra pas payer son loyer demain, déclare « Je suis étonnée que cette situation soit demeurée si longtemps en suspens. Il est hypocrite de la part du premier ministre d'exprimer son inquiétude pour la santé mentale des résidents sans prendre de mesure pour leur assurer l'accès à un logement sûr et à long terme, des besoins principaux pour une bonne santé mentale ».

Jesse Dekel ajoute : « Le Québec n'a pas encore décrété un gel des loyers à l'échelle de la province, mais soutient plutôt les entreprises et ignore les personnes les plus vulnérables touchées par la pandémie. La seule chose que moi et tant d'autres personnes de la classe ouvrière au Québec pouvons faire c'est de retenir notre loyer ».

Des milliers de locataires, certains organisés en groupes, d'autres pas, ne paieront pas de loyer demain. Dans la pétition lancée par Rachel Tremblay la semaine dernière, trois demandes claires ont été formulées :

- ▶ l'annulation immédiate du paiement des loyers au Québec ;
- ▶ un moratoire sur toute expulsion liée à l'incapacité de payer le loyer pendant la pandémie de COVID-19, que ce soit maintenant ou plus tard ;
- ▶ l'ouverture des logements vacants -tels que les unités Airbnb vides, les condos vacants, les hôtels- pour y loger les personnes sans-abri ou vivant actuellement dans des conditions de logement dangereuses, insalubres ou abusives.

Une compilation des commentaires des locataires en faveur de l'annulation des loyers est liée ici : <https://grevedesloyers.info/temoignages-3/>

Pendant ce temps, la campagne « Draps blancs pour la grève des loyers » continue de réclamer l'annulation des loyers et des paiements hypothécaires, y compris des intérêts, pendant toute la durée de la crise de la COVID-19. Nous invitons le public à afficher le symbole des draps blancs sur la façade de leur maison pour montrer leur solidarité avec les personnes les plus vulnérabilisées par cette crise, avec celles qui ne peuvent pas payer leur loyer et avec celles qui les soutiendront par une grève des loyers. Nous invitons les propriétaires, également touchés par la crise, à se joindre à cet appel, comme cela a été le cas de certains propriétaires Torontois (lien : <https://nowtoronto.com/lifestyle/real-estate/small-landlords-rent-strike-toronto-coronavirus>).

Source : Draps blancs pour la grève des loyers